



ANIMATEUR / ANIMATRICE

**SURVEILLANT / SURVEILLANTE
DE RESTAURATION SCOLAIRE**

MÉTIER DE L'ANIMATION

JOB
dating

**Jeudi 16 octobre 2025
de 15h à 18h30**

MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CV IMPRIMÉ !

**STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE LA BOUSSOLE
2 ALLÉE ALEXIS LEGRAND - 77500 CHELLES**

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES

AU CŒUR D'UN TERRITOIRE PASSIONNANT !

À seulement 12 km de Paris, Chelles est la deuxième ville de Seine-et-Marne avec ses 55 000 habitants. Bordée par la Marne, parsemée d'espaces verts, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Services de proximité, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs, commerces, associations, centre-ville animé, Chelles est résolument une ville attractive.

La Ville recrute des animateurs et des surveillants de restauration scolaire.

**QUE VOUS SOYEZ TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
OU NON, POSTULEZ !**

ANIMATEUR / ANIMATRICE PÉRISCOLAIRE

Vous aimez travailler en équipe, auprès des enfants et animer leurs journées. Vous possédez un BAFA*, un PSC1*, ou avez la volonté de vous former : rejoignez notre Direction périscolaire et loisirs !

Missions principales :

- Organiser et animer des activités diversifiées et ludiques à destination d'enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire ;
- Assurer leur sécurité physique, morale et affective ;
- Favoriser leur participation et leur socialisation ;
- Assurer la continuité éducative des enfants sur le temps périscolaire.

Temps d'accueil des enfants :

- Le matin de 7h à 9h et/ou le soir de 17h à 19h
- Le midi de 12h à 14h
- Les mercredis en journée pleine et les vacances scolaires

Différents types de contrats peuvent vous être proposés allant d'un temps plein à un temps partiel.

SURVEILLANT / SURVEILLANTE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Vous aimez travailler avec les enfants tout en assurant leur sécurité et en veillant à leur hygiène sanitaire et alimentaire pendant la pause méridienne : rejoignez notre Direction périscolaire et loisirs !

Missions principales :

- Inculquer aux enfants les règles de vie en collectivité ;
- Surveiller et accompagner les enfants pendant les repas ;
- Assurer l'encadrement des enfants dès 11h50 aux côtés des animateurs ;
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Temps d'accueil des enfants :

- Le midi de 12h à 14h
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

*ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

*BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

*PSC1 : Certificat premiers secours citoyen

WWW.CHELLES.FR

